

04 Sep 2026 -11:54

Appartient à Conseil des ministres du 4 septembre 2026

Budget global 2026 pour les spécialités pharmaceutiques

Sur proposition du ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le budget global en 2026 des moyens financiers pour l'ensemble du Royaume pour les prestations en matière de spécialités pharmaceutiques.

Le projet d'arrêté royal fixe le budget global des moyens financiers pour les spécialités pharmaceutiques pour l'exercice 2026 à 6.734.045.000 euros.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal fixant le budget global en 2026 des moyens financiers pour l'ensemble du Royaume pour les prestations en matière de spécialités pharmaceutiques dans le cadre de l'assurance obligatoire soins de santé et l'impact des éléments du budget annuel qui n'ont pas ou pas entièrement produit leurs effets

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Cheryl Isenge
Porte-parole (FR)
+32 479 15 67 58
Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse
Porte-parole (NL)
+32 496 47 44 87
billy.buyse@vandenbroucke.fed.be